

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les Producteurs de bovins
de la Chaudière-Appalaches Nord

Jeudi 20 février 2020
Resto-Pub Ryna, Lévis
À compter de 10 h

PROCÈS-VERBAL

Présences : 33 productrices et producteurs et 6 intervenantes et intervenants

Invités : M. Claude Viel, président des Producteurs de bovins du Québec;
Mme Ann Fornasier, agroéconomiste aux PBQ;
M. Julien Levac-Jouvert, agent de communication aux PBQ;
Mme Rose-Marie Dumas, aménagiste à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches;
Mme Marie-Christine Gauvreau, agronome chez Fertior;
M. Jean Lambert, 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Steve Pelletier, appuyée par M. Simon Cormier, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches Nord est ouverte à 10 h.

2. MOT DE BIENVENUE

Le président, M. Bertrand Bédard, souhaite la bienvenue aux productrices et producteurs de bovins de la région de la Chaudière-Appalaches Nord. Il présente M. Claude Viel, président des Producteurs de bovins du Québec, Mme Ann Fornasier, agroéconomiste aux PBQ, M. Julien Levac-Jouvert, agent de communication aux PBQ et M. Jean Lambert, 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

3. ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le secrétaire, M. François Gamache, effectue une lecture abrégée des procédures d'assemblées. Sur motion dûment proposée par M. Roland Gagné et appuyée par M. Steve Pelletier, il est unanimement résolu d'adopter les procédures d'assemblées délibérantes.

4. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par M. Gervais Pelletier et proposée par M. François Poirier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. François Gamache, procède à la lecture de l'ordre du jour. Il se lit comme suit :

- Accueil et inscription
1. Ouverture de l'assemblée (partie syndicale)
 2. Mot de bienvenue
 3. Adoption des procédures d'assemblée délibérantes
 4. Adoption de l'avis de convocation
 5. Adoption de l'ordre du jour
 6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 février 2019
 7. Adoption du rapport d'activités
 8. Adoption du rapport financier
 9. Nomination d'un expert-comptable

10. Élection des administrateurs territoriaux du Syndicat
11. Présentation Agri-Climat
12. Ajournement de l'assemblée syndicale et ouverture de l'assemblée de groupe régional au Plan conjoint
13. Dossiers d'actualité des Producteurs de bovins du Québec
14. Consultation des producteurs de bovins sur une hausse de la contribution de base au Plan conjoint
15. Dossiers d'actualité à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
16. Ajournement pour le dîner
17. Réouverture de l'assemblée de groupe régional au Plan conjoint
18. Ateliers par secteurs de production
19. Rapports d'ateliers et adoption des résolutions d'ateliers
20. Adoption des résolutions soumises en séance plénière
21. Nomination des délégués et substituts pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des PBQ
22. Clôture de l'assemblée du groupe régional au Plan conjoint et réouverture de l'assemblée syndicale
23. Nomination des délégués et substituts pour l'assemblée générale annuelle syndicale des PBQ
24. Affaires générales/Divers
25. Levée de l'assemblée générale annuelle

Sur proposition de M. Étienne Demers, appuyée par M. Daniel Bourgault, l'ordre du jour est adopté. Le point *Divers* reste ouvert.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 FÉVRIER 2019

Le secrétaire effectue une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée du 21 février 2019.

Sur motion dûment proposée par M. Simon Cormier et appuyée par M. Gervais Pelletier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal.

7. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le secrétaire, M. François Gamache, effectue une lecture du rapport d'activités. Sur proposition de M. Jean Lambert, appuyée par M. François Poirier, il est résolu d'adopter le rapport d'activités.

8. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

M. François Gamache dresse un bref portrait des états financiers du Syndicat dont l'année financière se terminait le 31 décembre 2019. L'état des résultats montre un excédent des produits sur les charges de 7 116 \$. L'actif net s'élève à 64 234 \$. Sur proposition de M. André Leblond, appuyée par M. Robert Vaillancourt, le rapport financier est adopté.

9. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE

Sur proposition de M. Jean-Yves Gosselin, appuyée par M. François Poirier, il est unanimement résolu de nommer les mêmes experts comptables que ceux qui ont préparé les états financiers de la dernière année, c'est-à-dire le SCF Chaudière-Appalaches Inc.

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX DU SYNDICAT

Sur proposition de M. Jean-Yves Gosselin, appuyée par M. André Leblond, les procédures d'élection que l'on retrouve dans le cahier de l'assemblée sont adoptées.

Sur proposition de M. Jean-Yves Gosselin, appuyée par M. Jean Lambert, il est résolu que M. Claude Viel, M. François Gamache, Mme Ann Fornasier et M. Julien Levac-Joubert soient nommés respectivement président, secrétaire et scrutateurs d'élection.

M. Viel déclare les élections ouvertes. Il mentionne que les postes # 2, 4, 6 et 8 sont en élection et que les administrateurs sortants sont rééligibles. Il s'agit d'un mandat de deux ans.

Poste # 2 : Secteur MRC de Bellechasse (en remplacement de M. Sylvain Demers)

M. Jean-Yves Gosselin propose **M. Sylvain Demers**. M. Gervais Pelletier appuie. Aucune autre mise en candidature n'est effectuée pour ce poste. M. Demers est absent, mais il avait signifié son intention de solliciter un autre mandat. Celui-ci est donc déclaré réélu pour le poste # 2.

Poste # 4 : Secteur MRC de L'Islet (en remplacement de M. Daniel Bourgault)

M. Steve Pelletier propose **M. Daniel Bourgault**. M. Jean-Yves Gosselin appuie. Aucune autre mise en candidature n'est effectuée pour ce poste. Le président d'élection demande à M. Bourgault s'il accepte sa mise en nomination. Celui-ci accepte et est déclaré réélu pour le poste # 4.

Poste # 6 : Secteur MRC de Lotbinière (en remplacement de M. Étienne Demers)

M. Simon Cormier propose **M. Étienne Demers**. M. David Houley appuie. Aucune autre mise en candidature n'est effectuée pour ce poste. Le président d'élection demande à M. Demers s'il accepte sa mise en nomination. Celui-ci accepte et est déclaré réélu pour le poste # 6.

Poste # 8 : Secteur Ville de Lévis : (en remplacement de M. Olivier Bouffard)

M. Étienne Bouffard propose **M. Olivier Bouffard**. M. Étienne Demers appuie. Aucune autre mise en candidature n'est effectuée pour ce poste. M. Bouffard est absent, mais il avait signifié par écrit son intention de solliciter un autre mandat. Celui-ci est donc déclaré réélu pour le poste # 8.

Sur proposition de M. Roland Gagné, appuyée par M. François Poirier, il est résolu de clore les élections.

11. PRÉSENTATION AGRI-CLIMAT

Mme Rose-Marie Dumas, aménagiste à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et Mme Marie-Christine Gauvreau, agronome chez Fertior, effectuent une présentation sur le projet Agri-climat. Ce projet vise à mieux comprendre l'impact des changements climatiques en agriculture et d'identifier les meilleurs moyens de s'y préparer. Elles donnent plusieurs exemples spécifiques à la production bovine. On y apprend qu'en 2050, la température moyenne devrait augmenter de 2,5 °C, les précipitations augmenter de 75 mm et la période d'enneigement diminuer de 43 jours. La saison de croissance des plantes devrait passer de 191 jours à 214 jours. Ceci aura des impacts notamment sur la gestion des cultures, des pâturages et des enclos d'hivernage.

12. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE RÉGIONAL AU PLAN CONJOINT

Sur motion dûment proposée par M. Sylvain Demers et appuyée par M. Gervais Pelletier, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée syndicale et d'ouvrir l'assemblée de groupe régional au Plan conjoint.

13. DOSSIERS D'ACTUALITÉ AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Le président des Producteurs de bovins du Québec, M. Claude Viel, s'adresse aux producteurs. Il fait état des dossiers suivis par les PBQ dans la dernière année. Il parle entre autres des marchés, de la sécurité du revenu, du dossier de la viande végétale, du plan de durabilité et du nouveau règlement sur le transport du bétail.

Les producteurs présents posent des questions sur le programme VBP+ et sur le nouveau règlement fédéral sur le transport du bétail. M. Viel revient également sur le dossier de la viande végétale et la montée du mouvement végan.

14. CONSULTATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

M. Claude Viel explique le contexte de la consultation menée présentement dans toutes les régions du Québec.

La dernière hausse de la contribution de base au Plan conjoint remonte à 2011. Le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec et les membres des comités de mise en marché ont récemment adopté un nouveau plan de financement (2021-2025) qui permettra aux producteurs de bovins de s'assurer d'avoir une organisation collective solide pour les représenter, pour défendre leurs intérêts et pour obtenir des résultats concrets et profitables pour eux. Les modalités sont les suivantes :

Secteur laitier :

- Une hausse de 1,01 \$ par veau laitier mis en marché, applicable le 1er janvier 2021.
- Une hausse de 2,11 \$ par bovin de réforme mis en marché, applicable le 1er janvier 2021.

Secteur veau d'embouche (producteurs vache-veau) :

- Une hausse de 81 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau d'embouche mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Secteur bouvillon d'abattage :

- Une hausse de 248 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,50 \$ de la contribution par bouvillon d'abattage mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Secteurs veau de lait et veau de grain :

- Une hausse de 48 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau de grain et veau de lait mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Producteurs mettant en marché douze bovins ou moins par année :

- La mise en place d'une contribution annuelle par entreprise de 195 \$ pour un producteur de bovins mettant en marché 12 bovins ou moins par année, applicable le 1er janvier 2021.

Plusieurs questions sont soulevées par les producteurs présents dans la salle. Un producteur de bouvillons trouve l'augmentation élevée pour les producteurs de son secteur. On questionne aussi la représentativité du bovin, certains producteurs trouvent que le bovin est peu défendu par rapport au lait au sein de l'UPA.

Les producteurs passent au vote. Ils doivent répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante :

« Êtes-vous en accord avec la recommandation du conseil d'administration des PBQ sur le plan de financement 2021-2025 du Plan conjoint applicable à compter du 1^{er} janvier 2021? »

Le vote se tient à main levée et le résultat est :

Oui : 24
Non : 6

Le résultat de la consultation est donc favorable à une hausse de la contribution de base au Plan conjoint.

16. AJOURNEMENT

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Yves Gosselin et appuyée par M. Roland Gagné, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée à 12 h 55 pour la période du dîner.

17. RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE RÉGIONAL AU PLAN CONJOINT

Sur motion dûment proposée par M. Gervais Pelletier et appuyée par M. Steve Pelletier, il est unanimement résolu de réouvrir l'assemblée du groupe régional au Plan conjoint à 14 h.

15. DOSSIERS D'ACTUALITÉ À LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

M. Jean Lambert, 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, parle des dossiers de l'Union, notamment la réforme de la taxation foncière, les assurances de ferme et les milieux humides.

18. ATELIERS PAR SECTEUR DE PRODUCTION

Le secrétaire explique le déroulement des ateliers ainsi que les conditions d'admissibilité pour être nommé représentant ou substitut sur les comités de mise en marché. Les producteurs se regroupent en secteur de production dans des salles qui leur sont attribuées. Des ateliers ont lieu seulement dans le veau d'embouche, le bovin de réforme et le bouvillon d'abattage. Il mentionne qu'une consultation aura lieu dans l'atelier veau d'embouche. Ces ateliers débutent à 14 h 30 et se terminent à 15 h 45.

19. RAPPORT DES ATELIERS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS D'ATELIERS

Après les ateliers, le ou la secrétaire de chacun des ateliers effectue un résumé des sujets discutés.

Atelier veau d'embouche

Le secrétaire, M. François Gamache, effectue un résumé de l'atelier. 23 producteurs et quatre intervenants étaient présents à cet atelier. Le sujet principal de l'atelier fut la consultation des producteurs de veaux d'embouche sur l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale. M. François Poirier, représentant régional au Comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) et M. Jean-Thomas Maltais, président du CMMVE, ont expliqué les raisons qui ont menés à cette consultation. De plus, Dr Frédéric Tremblay, vétérinaire, était présent afin de répondre aux questions des producteurs.

Après discussion, les producteurs de veaux d'embouche ont dû répondre à la question suivante. Le vote s'est tenu à main levée :

« Êtes-vous en accord avec l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale des veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec à compter de la saison 2022-2023? »

Résultat du vote :

OUI : 15

NON : 4

Le résultat de la consultation est donc favorable à l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection foetale.

Trois résolutions furent adoptées.

Résolution
Objet : Assurance stabilisation des revenus agricoles

- CONSIDÉRANT que l'ASRA a été créée en 1976 pour répondre aux besoins de l'époque;
- CONSIDÉRANT que cet outil a été créé pour intervenir, à l'occasion, lorsque le prix de marché ne couvre pas le coût de production et non de façon récurrente;
- CONSIDÉRANT que cet outil de protection des revenus agricoles, dans sa formule actuelle, ne répond plus aux besoins actuels;
- CONSIDÉRANT que le nombre de vaches de boucherie assurées au Québec a diminué de 42 % de 2010 à 2019;
- CONSIDÉRANT que la liquidité sur les fermes bovines diminue d'année en année causée par un écart grandissant entre le coût de production et le prix de vente et, par le fait même, la hausse de la cotisation ASRA;
- CONSIDÉRANT les investissements, réalisés et à venir, pour le bien-être animal, retrait des animaux de cours d'eau et autres réglementations;
- CONSIDÉRANT les efforts technico-économiques réalisés par les producteurs en améliorant leur efficacité (nombre de vache/utp, poids de vente des veaux, etc.);
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour arrêter la liquidation du cheptel de vaches de boucherie québécois.

Sur motion dûment proposée M^{me} Geneviève Raby et appuyée par M. Simon Cormier, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie veau d'embouche, demande :

- aux Producteurs de bovins du Québec :
 - De faire les pressions nécessaires auprès de la FADQ pour :
 - Faire passer le taux de participation des producteurs au fonds ASRA de 33.3 % à 15 % ou d'inclure la cotisation dans le modèle ASRA comme une dépense d'entreprise;
 - Ajuster les postes de dépenses étudiés par l'étude du coût de production selon les nouvelles normes agronomiques dictées par le marché et les instances gouvernementales;
 - Ajuster le salaire de l'ouvrier spécialisé selon le contexte économique compétitif des PME du Québec.
 - D'analyser d'autres types de protections du revenu plus adaptées aux réalités économiques et contextuelles d'aujourd'hui. (Farmbill, etc.).

Résolution
Objet : Terres

CONSIDÉRANT que la production bovine est celle qui a le pire ratio propriété/location des terres nécessaire à sa production;

CONSIDÉRANT que les productions compétitrices pour la location de terre dégagent de bons bénéfices d'exploitation;

CONSIDÉRANT que pour être compétitifs face aux autres productions, il faudra investir davantage.

Sur motion dûment proposée par M^{me} Geneviève Raby et appuyée par M. Steve Pelletier, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie veau d'embouche, demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec :
 - De faire les pressions nécessaires à la FADQ afin d'inclure dans le coût de production l'achat de fond de terre servant à la production (capital);
 - De faire des pressions aux autorités compétentes pour permettre à nouveau le déboisement de façon raisonnable (80 % maximum de la superficie de la ferme) pour le secteur bovin comme il est permis pour les petits fruits bio.

Résolution
Objet : Affichages des veaux préconditionnés dans les encans spécialisés

CONSIDÉRANT que certains producteurs de veaux d'embouche pratiquent le préconditionnement;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bouvillons préfèrent les veaux préconditionnés à des veaux non sevrés puisque les veaux préconditionnés sont généralement moins stressés.

Sur motion dûment proposée par M. Mario Goupil et appuyée par M. William Lemelin, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie veau d'embouche, demande :

- au Comité de mise en marché du veau d'embouche :
 - De permettre aux producteurs de veaux d'embouche qui sèvreront leurs veaux au moins 45 jours avant la vente de l'inscrire sur le formulaire *Déclaration de vaccination* et que cette information se retrouve sur l'écran d'affichage lors de la mise à l'enchère.

Représentants au Comité de mise en marché du veau d'embouche (CMMVE)

Sur proposition de M. Bertrand Bédard, appuyée par M. Michel Alexandre, M. François Poirier est nommé représentant de la région au sein du CMMVE. Sur proposition de M. Sylvain Demers, appuyée par M. Daniel Bourgault, M. Simon Cormier est nommé substitut au CMMVE.

Atelier bouvillon d'abattage

La secrétaire de l'atelier, Mme Ann Fornasier, fait un résumé de l'atelier. Quatre producteurs étaient présents. Une résolution fut adoptée.

Résolution

Objet : Constance du rendement à l'abattage

CONSIDÉRANT la variabilité du rendement à l'abattage dans certains abattoirs.

Sur motion dûment proposée par M. Jean-François D'Anjou et appuyée par M. David Houley, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie bouvillon d'abattage, demande :

- au Comité de mise en marché du bouvillon d'abattage :
 - De poursuivre les discussions avec les abattoirs afin d'améliorer la constance et l'uniformité des rendements à l'abattoir.

Résolution

Objet : Développement de nouveaux marchés

CONSIDÉRANT le nombre restreint d'acheteurs dans le bouvillon d'abattage;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les discussions avec les acheteurs potentiels afin d'être à l'affût des opportunités de marchés.

Sur motion dûment proposée par M. David Houley et appuyée par M. Jean-François D'Anjou, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie bouvillon d'abattage, demande :

- au Comité de mise en marché du bouvillon d'abattage :
 - De poursuivre les efforts en vue de développer de nouveaux marchés et d'augmenter le nombre d'acheteurs de bouvillons d'abattage.

Représentants au Comité de mise en marché du bouvillon d'abattage (CMMBA)

Sur proposition de M. Roland Gagné, appuyée par M. Jean-Guy Perreault, M. David Houley est nommé représentant de la région au sein du CMMBA. Sur proposition de M. Jean-Guy Perreault, appuyée par M. David Houley, M. Jean-François D'Anjou est nommé substitut au CMMBA.

Atelier bovin de réforme

La secrétaire de l'atelier, M^{me} Valérie Boucher, fait un résumé de l'atelier. Six producteurs étaient présents à cet atelier. Plusieurs points ont été discutés, il fut question notamment des activités de l'agence de vente dans la dernière année. Une résolution a été adoptée.

Résolution

Objet : Vente de veaux laitiers directement entre producteurs

CONSIDÉRANT le nouveau règlement fédéral sur le transport du bétail qui limite à un maximum de 12 heures le temps de transport des petits veaux laitiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a un problème dans la mise en marché des veaux laitiers présentement;

CONSIDÉRANT qu'il faut rebâtir le lien de confiance des producteurs de veaux lourds envers les producteurs laitiers en termes de qualité des veaux.

Sur motion dûment proposée par M^{me} Laury Shields et appuyée par M. Jean-Yves Gosselin, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord*, catégorie bovin de réforme et veau laitier, demande :

- aux Producteurs de bovins du Québec :
 - De créer un regroupement de producteurs intéressés à vendre leurs veaux laitiers directement à des producteurs de veaux de grain et de veaux de lait, sans passer par l'encan.

Représentants au Comité de mise en marché du bovin de réforme (CMMBR)

Sur proposition de M. Jean-Yves Gosselin, appuyée par M. Olivier Labrecque, M. Gervais Pelletier est nommé représentant de la région au sein du CMMBR. Sur proposition de M. Gervais Pelletier, appuyée par M. Olivier Labrecque, M. Jean-Yves Gosselin est nommé substitut au CMMBR.

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Yves Gosselin et appuyée par M. Gervais Pelletier, il est unanimement résolu d'adopter les rapports d'ateliers.

Sur motion dûment proposée par M. François Poirier et appuyée par M. Michel Alexandre, il est unanimement résolu de mandater le conseil d'administration afin que celui-ci comble les postes vacants (veau de lait et veau de grain).

20. ADOPTION DES RÉOLUTIONS SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Résolution

Objet : Assouplissement des programmes d'investissement pour les producteurs bovins

CONSIDÉRANT que la période d'inscription pour le *Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique* s'est terminée le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT que ce programme ne correspondait pas aux besoins d'une majorité de producteurs bovins;

CONSIDÉRANT que les producteurs bovins ont besoin d'un programme d'aide à l'investissement afin d'améliorer le bien-être de leurs animaux.

Sur motion dûment proposée M. Michel Alexandre et appuyée par M^{me} Geneviève Raby, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Nord* demande :

- aux Producteurs de bovins du Québec de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec afin de mettre en place, pour les producteurs bovins, un programme d'aide à l'investissement plus souple que le précédent programme et qui aurait les caractéristiques suivantes :
 - Permettrait l'achat d'équipements usagés et mobiles;

- Enlèverait l'obligation d'avoir un professionnel dans le dossier (ex. agronome) surtout lors de petits investissements;
- Simplifierait l'accès et diminuerait la paperasse;
- Ferait en sorte qu'il n'y aurait pas de régionalisation (programme accessible à seulement quelques régions).

21. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PBQ

Le Syndicat a droit à 10 délégués pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec qui se tiendra les 31 mars et 1^{er} avril prochain. Sur proposition de M^{me} Geneviève Raby, appuyée par M. Daniel Bourgault, il est résolu de nommer les personnes suivantes comme délégués :

M. James Allen
 M. Bertrand Bédard
 M. Olivier Bouffard
 M. Sylvain Demers
 M. Simon Cormier
 M. Étienne Demers
 M. Jean-Yves Gosselin
 M. David Houley
 M. Gervais Pelletier
 M. François Poirier

et les personnes suivantes comme délégués-substituts :

M^{me} Laury Shields
 M. Jocelyn Bilodeau
 M. Jacques Théberge
 M. Germain Beaudoin
 M. Steve Pelletier
 M. Jean Lambert
 M. Jean-François D'Anjou

22. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE

Sur proposition de M. Gervais Pelletier, appuyée par M. Jean Lambert, il est résolu de lever l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint et de rouvrir l'assemblée générale annuelle syndicale.

23. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SYNDICALE DES PBQ

Sur proposition de M. Étienne Demers, appuyée par M. Daniel Bourgault, il est résolu de nommer les mêmes délégués et délégués-substituts que ceux qui ont été nommés pour l'AGA du Plan conjoint des PBQ pour l'assemblée générale annuelle syndicale des PBQ.

M. James Allen
 M. Bertrand Bédard
 M. Olivier Bouffard
 M. Sylvain Demers
 M. Simon Cormier

M. Étienne Demers
M. Jean-Yves Gosselin
M. David Houley
M. Gervais Pelletier
M. François Poirier

et les personnes suivantes comme délégués-substituts :

M^{me} Laury Shields
M. Jocelyn Bilodeau
M. Jacques Théberge
M. Germain Beaudoin
M. Steve Pelletier
M. Jean Lambert
M. Jean-François D'Anjou

24. AFFAIRES GÉNÉRALES / DIVERS

Aucun point n'est traité au *Divers*.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée est levée à 16 h sur proposition de M. Daniel Bourgault, appuyée par M. Gervais Pelletier. Le président, M. Bertrand Bédard, remercie les producteurs présents pour leur participation, il exprime le souhait que ceux-ci soient aussi nombreux l'an prochain.

Président

Secrétaire